

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 8 juin 2026 à 19 h 00 sous la présidence de Luc Gilbert, maire.

Sont présents :

- Martin Simard, conseiller siège numéro 1
- Hélène Simard, conseillère siège numéro 2
- Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
- François Anctil, conseiller siège numéro 4
- Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
- Alain Gauthier, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière
trésorière

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ⁽⁵⁰⁵⁵⁾ ;
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026 ⁽⁵⁰⁵⁶⁾ ;
4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2026 ⁽⁵⁰⁵⁷⁾ ;
5. DOSSIERS DE LA MAIRIE ⁽⁵⁰⁵⁸⁾ ;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Autorisation de signature – Contrat de service de répartition incendie avec le CAUREQ ⁽⁵⁰⁵⁹⁾ ;
 - 6.2. Autorisation de poursuivre le processus de recrutement ;
 - 6.3. Onde 09 – Dépôt d'un projet de mobilité active ⁽⁵⁰⁶⁰⁾ ;
 - 6.4. Appui à une demande d'aide financière du Club FADOQ de Bergeronnes dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ⁽⁵⁰⁶¹⁾ ;
 - 6.5. Acceptation de l'offre de services de Gestar – Accompagnement en gouvernance documentaire ⁽⁵⁰⁶²⁾ ;
 - 6.6. Acquisition du lot 5 890 540 du cadastre du Québec ⁽⁵⁰⁶³⁾ ;
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mai 2026 ⁽⁵⁰⁶⁴⁾ ;
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mai 2026 ⁽⁵⁰⁶⁵⁾ ;

8. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Octroi d'un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Production des rapports trimestriels en suivi de l'article 53 du RQEP ⁽⁵⁰⁶⁶⁾ ;
 - 8.2. Remplacement du panneau d'alarme de la caserne d'incendie ⁽⁵⁰⁶⁷⁾ ;
9. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 9.1 17^e Tournoi de Golf des Chevaliers de Colomb du conseil de Les Escoumins 7205 – Demande de commandites ⁽⁵⁰⁶⁸⁾ ;
 - 9.2. L'Odyssée artistique - 20^e Festival intime de musique classique, demande de soutien financier ⁽⁵⁰⁶⁹⁾ ;
10. CORRESPONDANCE ;
11. AFFAIRES NOUVELLES ;
12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES ;



13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026, dont copie conforme a été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prévus par l'article 201 du Code municipal du Québec, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hélène Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026, dont copie conforme a été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prévus par l'article 201 du Code municipal du Québec, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Autorisation de signature – Contrat de service de répartition incendie avec le CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de Centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d'assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales ;

ATTENDU QU'un contrat de service a été convenu entre la Municipalité et le CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appels incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité des Bergeronnes et le Centre d'appel d'urgence des régions de



l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de répartition des appels incendie ;

QUE ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat.

26-06-5059

Autorisation de poursuivre le processus de recrutement

CONSIDÉRANT la démission de l'agent(e) de développement ayant créé une vacance au sein de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prévu en juin 2027 du titulaire du poste de préposé(e) à l'entretien – Eau potable – Travaux publics, et la nécessité d'assurer une transition adéquate ainsi que le maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé(e) à l'entretien ménager est vacant depuis l'automne 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue pour le poste de préposé à l'entretien général lors des affichages précédents ;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Municipalité des Bergeronnes et l'importance d'assurer la continuité des services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont d'abord été affichés à l'interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur et qu'aucune candidature n'a été reçue pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal entérine l'affichage interne et externe des postes suivants :

- Agent(e) de développement;
- Préposé(e) à l'entretien – Eau potable – Travaux publics;
- Préposé(e) à l'entretien ménager;

QUE le conseil municipal confirme que ces affichages visent à assurer le maintien des services municipaux, à combler les postes vacants et à planifier la relève nécessaire au sein de l'organisation ;

QUE le conseil confirme l'embauche de Lucia Hernandez au poste de préposé à l'entretien ménager ;

QUE le conseil entérine l'embauche de Jean Américo Otis au poste de préposé à l'entretien général en date du 5 juin 2026 ;

QUE la direction générale soit autorisée à poursuivre le processus de recrutement et à recevoir les candidatures en vue de présenter ses recommandations au conseil municipal en collaboration avec le comité des ressources humaines.

26-06-5060

Onde 09 – Projet de mobilité active



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes souhaitant réaliser une initiative de mobilité active et sécuritaire sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé « Village coloré, noyau sécuritaire et mobilité active » vise à améliorer la sécurité des déplacements et à favoriser la mobilité active sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière de 15 000 \$ de la part d'Onde 09 – Table régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet doit être complétée au plus tard le 31 décembre 2026 et que la reddition de comptes devra être déposée au plus tard le 30 janvier 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme exige l'adoption d'une résolution du conseil municipal confirmant la mise en œuvre du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la Municipalité des Bergeronnes accepte l'aide financière de 15 000 \$ accordée par Onde 09 – Table régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes souhaitant réaliser une initiative de mobilité active et sécuritaire sur leur territoire pour la réalisation du projet « Village coloré, noyau sécuritaire et mobilité active » ;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à réaliser le projet conformément aux modalités du programme et au montage financier présenté lors du dépôt de la demande ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, tout document requis relativement à cette aide financière et à la réalisation du projet.

26-06-5061

Appui à une demande d'aide financière du Club FADOQ de Bergeronnes dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ de Bergeronnes souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2026-2027 afin de réaliser un projet intitulé « Amélioration de la sécurité des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer l'accessibilité et la sécurité du local utilisé par le Club FADOQ de Bergeronnes, situé dans l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend l'aménagement de places de stationnement additionnelles, incluant des espaces adaptés aux personnes à mobilité réduite, l'installation d'un muret de protection à l'entrée du local ainsi que le remplacement du chauffe-eau desservant le secteur cuisine ;

CONSIDÉRANT QUE les activités offertes par le Club FADOQ de Bergeronnes contribuent à briser l'isolement, à favoriser la participation sociale des aînés et à améliorer leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le local visé par les travaux appartient à la Municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes reconnaît l'importance de soutenir les initiatives visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité des infrastructures utilisées par les aînés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie le projet « Amélioration de la sécurité des aînés » présenté par le Club FADOQ de Bergeronnes dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027 ;

QUE la Municipalité confirme sa collaboration à la préparation du projet, notamment en fournissant le soutien technique requis pour l'évaluation des travaux et l'obtention des soumissions nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière.

26-06-5062

Acceptation de l'offre de services de Gestar – Accompagnement en gouvernance documentaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite améliorer l'organisation, la gestion et la conservation de ses documents conformément aux exigences légales et aux bonnes pratiques en gouvernance documentaire ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestar Experts en gouvernance documentaire a déposé une offre de services visant l'accompagnement de la Municipalité dans la mise en place et l'optimisation de ses outils et processus de gestion documentaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre permettra à la Municipalité de bénéficier d'une expertise spécialisée en matière de classification, de conservation, de traitement et de gestion des documents ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette offre avantageuse et adaptée aux besoins de l'organisation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Gestar Experts en gouvernance documentaire concernant l'accompagnement en gouvernance documentaire, selon les modalités et les coûts présentés à la proposition datée du 8 juin 2026 ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, tout document nécessaire à la réalisation du mandat ;

QUE les dépenses afférentes à ce mandat soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

26-06-5063

Acquisition du lot 5 890 540 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une offre de vente visant le lot 5 890 540 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé à l'intérieur du périmètre urbain et qu'il est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement stratégique de ce terrain représente une opportunité intéressante pour le développement futur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions et d'une négociation avec le propriétaire, une entente est intervenue pour l'acquisition du terrain au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à cette acquisition dans l'intérêt de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



QUE la Municipalité des Bergeronnes procède à l'acquisition du lot 5 890 540 du cadastre du Québec pour un montant de vingt mille dollars (20 000 \$) ;

QUE cette acquisition soit réalisée aux conditions convenues entre les parties ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction ;

QUE les frais relatifs à cette acquisition, incluant les honoraires professionnels et les frais de notaire, soient assumés par la Municipalité et imputés aux postes budgétaires appropriés.

26-06-5064

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent cinquante-trois mille sept cent soixante-dix dollars et douze cents (153 770,12 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2026 :

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent cinquante-trois mille sept cent soixante-dix dollars et douze cents (153 770,12 \$).

26-06-5065

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de trente mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (30 379,78 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2026 :

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de trente mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (30 379,78 \$).

26-06-5066

Octroi d'un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Production des rapports trimestriels en suivi de l'article 53 du RQEP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit produire des rapports trimestriels conformément aux exigences de l'article 53 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a transmis une offre de services professionnels datée du 7 mai 2026 pour la production des rapports trimestriels en suivi de l'article 53 du RQEP ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit une banque d'environ 40 heures pour la prochaine année, représentant un montant estimé de 5 000 \$ avant taxes, facturé selon les heures réellement travaillées ;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de confier ce mandat à la Fédération québécoise des municipalités afin d’assurer la conformité des rapports exigés par le ministère ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l’offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités pour la production des rapports trimestriels en suivi de l’article 53 du Règlement sur la qualité de l’eau potable, selon les modalités décrites à l’offre de services datée du 7 mai 2026 ;

QUE les dépenses afférentes à ce mandat soient imputées aux postes budgétaires prévus à cette fin ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

26-06-5067

Remplacement du panneau d’alarme incendie de la caserne

CONSIDÉRANT QUE le panneau d’alarme incendie de la caserne des Bergeronnes présente des défauts affectant son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, Martin Bouchard, a effectué les démarches nécessaires afin d’évaluer les options de réparation ou de remplacement du système ;

CONSIDÉRANT QUE les analyses réalisées démontrent qu’il serait plus avantageux à long terme de procéder au remplacement du panneau plutôt qu’à sa réparation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de Chubb Fire & Security Canada Corporation pour le remplacement du panneau d’alarme incendie désuet au montant de 5 400,66 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel d’assurer le bon fonctionnement des équipements de sécurité de la caserne incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le remplacement du panneau d’alarme incendie de la caserne des Bergeronnes ;

QUE le conseil accepte la proposition de Chubb Fire & Security Canada Corporation au montant de cinq mille quatre cents dollars et soixante-six cents (5 400,66 \$), taxes en sus ;

QUE cette dépense soit assumée à même les fonds disponibles au budget du Service de sécurité incendie ou de toute autre source de financement appropriée ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

26-06-5068

17^e Tournoi de Golf des Chevaliers de Colomb du conseil de Les Escoumins 7205 – Demande de commandites

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb du conseil Les Escoumins 7205 organisent leur 17^e journée de golf bénéfice le 22 août 2026 ;



CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cette activité servent à soutenir des personnes et des organismes dans le besoin sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite encourager les actions communautaires régionales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Hélène Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise le versement d'une contribution financière de cent dollars (100 \$) aux Chevaliers de Colomb du conseil Les Escoumins 7205 à titre de soutien à la 17e journée de golf bénéfice.

26-06-5069

L'Odyssée artistique – 20^e Festival intime de musique classique, demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Odyssée artistique organise la 20e édition du Festival intime de musique classique qui se déroulera du 15 au 19 juillet 2026 sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à l'animation culturelle et touristique de la Municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival offre à la population et aux visiteurs l'occasion d'assister à des activités et à des concerts de musique classique sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite soutenir la tenue de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Ancil
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité des Bergeronnes accorde une aide financière de mille six cents dollars (1 600 \$) à l'organisme L'Odyssée artistique pour l'organisation de la 20e édition du Festival intime de musique classique ;

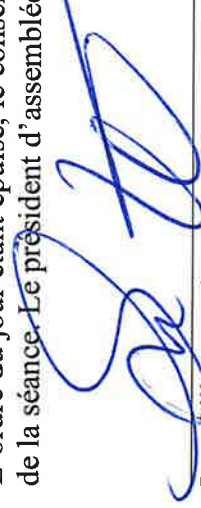
QUE la Municipalité offre le vin d'honneur dans le cadre de l'événement ;

QUE la Municipalité offre son aide technique habituelle en main-d'œuvre pour le montage et le démontage des installations requises.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Simard demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la séance levée à 19 h 40.


Luc Gilbert, maire


Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

